



Boulanger-Pâtissier Niveau élémentaire	Enseignement Secondaire Inférieur de Transition DOSSIER PEDAGOGIQUE : UE249 – Code 431101U11D1 www.cefor.be/web/formations.php?Adm=249
--	---

Organisation	Nombre périodes	240 p
	Local	Atelier Boulangerie
	Horaire	1 fois semaine matin (9H30 à 14H45) ou soir (17h00 à 22h15)
	Divers	Sortie(s)pédagogique(s) extra-horaire

Conditions d'entrée	Aucune connaissance requise en boulangerie CEB (fin d'études primaires) ou passer un <u>test</u> : français + 4 opérations mathématiques + unités de mesures) <u>Acceptation Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)</u> FBA : accès à la profession
Participation financière :	<u>Inscription +- 105 €</u> <u>+- 30 €</u> Sur présentation d'attestation FOREM, CPAS, AWIPH, - 18 ans Support de cours : Livre + notes à charge de l'étudiant Matières premières : achetées par chaque élève Matériel professionnel : Tenue (notamment sécurité) + matériel : +-120 € Le Cefor ouvre un magasin de la 2ème semaine de cours jusqu'au début octobre

Programme de cours	Préparer le poste de travail en tenant compte du matériel, des matières premières et de l'équipement en contrôlant la conformité : Appliquer le processus de fabrication pour le type de produit visé en tenant compte : pour les types de produits fabriqués en boulangerie : pains blancs, pains spéciaux, produits de fine boulangerie,..., Pour les types de produits fabriqués en pâtisserie : crèmes pâtissière, fraîche, frangipane, meringue suisse et biscuits, Techniques appropriées : de mélange (utilisation du fouet), d'incorporation, de battage (manuel et mécanique), de cuisson, de refroidissement, de conservation, d'aromatisation, de dressage à la poche.
---------------------------	--

Méthodes d'enseignement	: respect des horaires et présences requises cours pratiques en atelier réalisés en groupes, cours théoriques
Evaluations	: L'évaluation portera sur les acquis d'apprentissage (voir dossier pédagogique) - Evaluation formative et continue (en cas d'absence, report sur l'évaluation finale) - Evaluation finale : juin selon date(s) à préciser par le professeur - 2^{ème} session (si ajourné) : début septembre (pas de report en cas d'absence injustifiée)